

**Évaluation du *cluster* « Sciences agronomiques (hors bio-ingénieurs) »
2015-2016**

RAPPORT D'ÉVALUATION
adressé à la Haute École de la Province de Liège (HEPL)

Bachelier en Agronomie

Comité des experts :

M. Grégory DECHAMP-GUILLAUME, président

Mme Orane BIENFAIT, M. Lionel MUYTJENS, M. Benoît VAN DER REST et Mme Nathalie ZANDECKI, experts.

30 juin 2016

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2015-2016 à l'évaluation du *cluster*¹ Agronomie. Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné², mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu les 25 et 26 février 2016 à la Haute École de la Province de Liège (HEPL) pour évaluer le programme de bachelier en Agronomie. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue des entretiens et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les membres du personnel enseignant, les étudiants et anciens étudiants, les membres du personnel administratif et technique, et les représentants du monde professionnel qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience. Ainsi, au cours de sa visite d'évaluation, le comité a eu l'occasion de s'entretenir avec 1 représentante des autorités académiques 20 membres du personnel, 16 étudiants, 9 diplômés et 7 représentants du monde professionnel.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration des programmes évalués, et de proposer des recommandations pour aider l'entité à construire son propre plan d'amélioration. Il reprend la structure du référentiel AEQES³ en cinq critères, sur lequel l'entité s'est basée pour mener son autoévaluation.

Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- la démarche qualité et la gouvernance (critère 1) ;
- la pertinence du programme (critère 2) ;
- la cohérence interne du programme (critère 3) ;
- l'efficacité et l'équité (critère 4) ;
- l'autoévaluation et analyse SWOT (critère 5).

¹ Un *cluster* est un regroupement de programmes évalués ensemble par l'AEQES, conformément au plan décennal des évaluations. En ligne : http://www.aeqes.be/calendrier_intro.cfm (consulté le 15 mars 2016).

² Composition du comité des experts et bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres disponibles sur : http://aeqes.be/experts_comites.cfm (consulté le 15 janvier 2016).

³ AEQES, *Référentiel d'évaluation AEQES*, 2012, 4p. et AEQES, *Référentiel et guide de rédaction et d'évaluation*, 2012, 62 p. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=246 (consulté le 2 mars 2016).

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

La Haute École de la Province de Liège (HEPL) est issue de la fusion en 2007 de trois Hautes Écoles. La HEPL comprend six catégories d'enseignement : agronomique, paramédicale, économique, pédagogique, sociale et technique. Les catégories sont réparties sur plusieurs campus, certaines d'entre elles étant localisées sur plusieurs sites. La catégorie Agronomique, actuellement localisée à La Reid, disposera à court terme d'un nouveau campus sur un site proche.

La présente évaluation concerne la catégorie agronomique de la HEPL pour le bachelier en Agronomie avec les orientations agro-industries et biotechnologies (AIBT), environnement (ENV), forêt et nature (FN) et techniques et gestion agricoles (TGA).

Sur les dernières années, la catégorie agronomique représente 3 % de la population étudiante de la HEPL et 22 % des étudiants inscrits dans le bachelier en Agronomie en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Ce dernier pourcentage est en évolution croissante régulière.

Critère 1

L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes.

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Elaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

CONSTATS ET ANALYSE

[Politique de gouvernance de l'établissement]

- 1 La catégorie agronomique de la HEPL (« La Reid ») est très bien reconnue dans son milieu local et au niveau régional avec notamment une forte valence recherche et services à la collectivité. Toutefois, malgré un environnement adapté aux formations dispensées, elle souffre d'une situation éloignée par rapport au siège de la HEPL. Cet éloignement joue un rôle dans le manque d'implication de la catégorie dans les conseils statutaire, pour ce qui concerne la représentation étudiante.
- 2 L'établissement a mis en place une politique de gouvernance qui prend en compte l'approche qualité avec l'appui d'une coordinatrice qualité de la Direction générale de l'enseignement de la Province de Liège (DGEPL) et d'un coordinateur qualité institutionnel récemment nommé après une période de vacance du poste. Le positionnement du coordinateur qualité institutionnel vis-à-vis des instances de gouvernance de la HEPL, notamment de collègue de direction, n'est pas clair. Il en découle un risque de perte d'efficacité du dispositif qui serait regrettable au regard des attentes des entités de la HE et notamment de la catégorie agronomique.

[Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme]

- 3 Au niveau de l'entité, le comité a noté le rôle majeur joué par la directrice de catégorie qui assume un nombre extrêmement important de missions. Cela a notamment concerné la mission de coordination qualité pour la présente autoévaluation.

[Élaboration, pilotage et révision périodique du programme]

- 4 Le comité constate que la catégorie agronomique gère au quotidien sa qualité en se basant essentiellement sur des approches non formalisées. Ceci se traduit par un risque d'arrêt du Système de management de la qualité (SMQ) local (risque pour la pérennité du système) en cas d'absence de la directrice de catégorie, qui est extrêmement impliquée dans ce dispositif.
- 5 Le comité a relevé les efforts importants fournis par la catégorie (équipe pédagogique, et plus globalement l'ensemble des personnels de la catégorie agronomique) pour la révision du programme. L'autoévaluation réalisée a instigué une dynamique positive portée par le plus grand nombre. Néanmoins, en l'absence d'outil d'évaluation des processus et des procédures, et notamment d'un outil pertinent d'évaluation des enseignements (EEE), le comité s'interroge sur la continuité du système de pilotage et de révision périodique des programmes ou sur l'amélioration continue des enseignements.

[Information et communication interne]

- 6 L'information et la communication interne entre les membres de la catégorie sont facilitées par la petite taille de cette dernière. La proximité entre enseignants, étudiants et personnels pédagogiques est un réel atout pour la diffusion des informations et, plus globalement, pour la qualité des conditions de travail. Un système de diffusion de SMS pour les informations urgentes a été mis en place et est efficient. Il semble nécessaire de faire de cet outil de communication un complément utile de la plateforme EV qui représente un outil complet et multitâche d'information et de pédagogie.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande que le coordinateur qualité institutionnel se voie attribuer une lettre de mission claire le positionnant dans le dispositif de la HEPL.
- 2 Le comité recommande la mise en place de procédures formalisées pour assurer la pérennité du dispositif SMQ au niveau de l'entité. La formalisation de ces procédures serait un gage de durabilité. Cela pourra jouer un rôle pédagogique non négligeable en acculturant les étudiants aux bienfaits d'une approche qualité quotidienne et de proximité en vue de leur insertion professionnelle.
- 3 Le comité recommande qu'une démarche qualité pertinente, appuyée par des moyens humains adéquats, soit rapidement mise en place pour assurer la nécessaire pérennité du dispositif d'amélioration continue des programmes de formation et des enseignements.
- 4 Le comité recommande de poursuivre les efforts en vue d'une communication interne toujours plus proches des besoins des diverses parties.
- 5 Pour inviter les étudiants à s'approprier davantage la plateforme EV, le comité invite à mener une réflexion sur l'efficacité de l'organisation de son contenu.

Critère 2

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

CONSTATS ET ANALYSE

[Appréciation de la pertinence du programme]

- 1 La catégorie agronomique bénéficie d'une excellente réputation, y compris du monde professionnel. Les enseignants recrutés qui sont toujours actifs dans le monde professionnel apportent une réelle plus-value et ajoutent de la pertinence au programme. Le monde professionnel, même s'il n'est pas représenté de façon officielle, que ce soit dans les conseils de catégorie ou les différents comités, reconnaît et approuve la formation.
- 2 La situation géographique de la catégorie agronomique, sa proximité avec la forêt, la nature, les champs, etc. apportent du concret et du sens aux apprentissages.
- 3 Le comité relève comme un point positif la présence de professeurs invités spécialisés dans un domaine particulier. Cela apporte un supplément de concret dans les programmes de formation.
- 4 La collaboration avec le FOREM et le CEFOCHIM a également été pointée de façon positive.
- 5 De nombreux étudiants souhaitent poursuivre des études au niveau MA (via les possibilités de passerelles) ; ils sont bien informés des possibilités existantes. Par ailleurs, plusieurs étudiants ont intégré la HE à partir d'autres formations en bénéficiant de validation des crédits, preuve que les parcours permettent une certaine flexibilité.

[Information et communication externe]

- 6 La HE et la section agronomique bénéficient d'une très bonne visibilité. La section est connue et reconnue. Le comité souligne sa visibilité via les foires, salons, démonstrations des métiers, etc. La place de La Reid au sein de la HEPL reste cependant mal identifiée par le public.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande de formaliser la présence du monde professionnel dans la réflexion sur le programme.
- 2 Sur le long terme, le comité suggère de réfléchir à l'opportunité d'articuler le BA avec un programme de niveau MA (selon les différentes modalités possibles).
- 3 Le comité invite la catégorie agronomique à communiquer vers le public sur le changement de nom (« La Reid devient la HEPL »), afin de conserver la visibilité et la notoriété déjà largement acquises sous le nom « La Reid ».

Critère 3

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Evaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

CONSTATS ET ANALYSE

[Acquis d'apprentissage du programme]

- 1 Le comité d'experts salue le travail d'identification des compétences et capacités mené par la direction et les équipes pédagogiques. Ce travail facilite la définition des acquis d'apprentissage et, plus globalement, la définition des contenus des UE / contenus d'enseignement.

[Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés]

- 2 La formation a su trouver un bon équilibre entre enseignements théoriques et pratiques. Deux éléments soutiennent la qualité des enseignements pratiques et professionnalisants : l'expertise des maitres-assistants de la catégorie, liée soit à leurs parcours avant recrutement, soit à leur activité complémentaire ; la capacité à faire appel à une expertise externe, que ce soit via les professeurs invités ou via la réalisation de visites ou de TP à l'extérieur. Néanmoins, il existe toujours une minorité de cours dont les contenus paraissent obsolètes et nécessitent une mise à jour urgente sous peine de diminuer l'attractivité de certaines finalités.
- 3 Le comité a noté que les enseignants avaient la possibilité de se former aux pédagogies innovantes. Les jeunes enseignants y sont déjà sensibilisés et montrent le désir de les utiliser. Toutefois, la mise en pratique de ces pédagogies est encore à ses débuts.
- 4 L'enseignement des langues vivantes, de l'anglais en particulier, a été au centre de nombreux échanges. Si le comité reconnaît la pertinence des groupes de niveau actuellement mis en place, il identifie toutefois des lacunes dans les objectifs pédagogiques poursuivis par ces enseignements. Ceux-ci accorderaient une place disproportionnée à certains points scolaires (grammaire) au détriment de capacités professionnalisantes telles que la connaissance du vocabulaire technique ou encore des méthodes élémentaires de communications (*short communication*).
- 5 Le comité tient à souligner le point positif que constituent le stage et son articulation avec le TFE. Si, dans l'ensemble la supervision semble de qualité, elle est cependant trop peu documentée et, dès lors, trop tributaire du lien entre l'étudiant et l'enseignant.
- 6 Par ailleurs, plusieurs parties prenantes manifestent leur intérêt vers une plus grande ouverture vers la recherche.

[Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

- 7 Globalement, la formation est bien agencée dans le temps, malgré les contraintes de temps et d'espace qui peuvent compliquer la gestion des formations. Il pourrait être intéressant de permettre aux étudiants de suivre des modules relevant de finalités différentes de la leur (exemple de l'agroforesterie).

[Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

- 8 Les attendus en matière d'évaluation ne sont pas toujours compris par les étudiants. Par ailleurs, les modalités d'évaluation restent pour le moment très classiques (ex. pas d'examens à cours ouverts) , peu d'évaluations transversales sur plusieurs enseignements).

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité encourage l'équipe de La Reid à poursuivre le travail d'identification des compétences et capacités, qui lui paraît essentiel (notamment dans le cadre de la mise en œuvre du décret Paysage) en allant dès que possible à l'identification des acquis d'apprentissage visés par la formation.
- 2 Le comité invite la catégorie à poursuivre son travail d'amélioration continue du contenu des enseignements en s'appuyant à la fois sur la dynamique insufflée par les nouveaux enseignants, sur la démarche qualité et sur le travail en équipe au sein de chaque finalité.
- 3 Le comité invite la catégorie, en lien étroit avec la HEPL, à poursuivre les actions de sensibilisation aux pédagogies innovantes, éventuellement par des dispositifs incitatifs.
- 4 Le comité recommande une évolution des contenus des enseignements de langue, même s'il est évident que le problème a des racines qui vont bien au delà de la Haute École.
- 5 Une amélioration des supports écrits pour la réalisation des stages et du TFE permettrait aux étudiants de s'approprier davantage les objectifs pédagogiques de l'exercice. Le comité recommande qu'une action soit menée en ce sens.
- 6 Le comité recommande de développer davantage d'activités pédagogiques en lien avec la recherche et aussi à développer des activités d'expertise vers des entreprises ou des publics extérieurs.
- 7 Le comité encourage à mener une réflexion sur la possibilité de décroisonner certains cours de finalités. Il pense aussi que le nouveau cadre légal (le décret Paysage) constitue une opportunité pour évoluer vers cette modalité.
- 8 Le comité recommande d'intégrer l'évaluation dans la réflexion pédagogique globale. En outre, il encourage le développement d'épreuves intégrées par UE lorsque celles-ci seront stabilisées.

Critère 4

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

CONSTATS ET ANALYSE

[Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)]

- 1 Le nombre d'ETP [équivalents temps plein] prévus pour la catégorie permet difficilement d'assurer un encadrement optimal à la fois des étudiants et des missions transversales (en particulier la coordination qualité au sein de la catégorie, les Relations internationales et le Service social). De nouveaux dixièmes devraient cependant être dégagés à l'avenir, et le futur déménagement permettra de regrouper certains groupes de TP, en informatique par exemple, et donc libérer des heures d'enseignement. La réalisation des horaires des enseignants par un administratif semble une bonne option.
- 2 L'accès à la formation continue se fait sur base volontaire mais est encouragée par la Haute École et par le PO (remboursement des frais, aménagement des horaires).

[Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)]

- 3 Le comité salue la qualité de la majorité des supports de cours fournis aux étudiants. Quelques supports méritent toutefois une mise à jour sur le fond et/ou sur la forme. L'apprentissage de l'utilisation de logiciel de cartographie *open source* en complément au logiciel traditionnel payant est saluée par le comité.
- 4 L'espace alloué à la bibliothèque est exigü et les plages horaires d'ouverture ne sont pas assez étendues. Les possibilités d'accès aux bibliothèques du Pôle académique Liège-Luxembourg, dont celle de l'Université de Liège, semblent assez peu connues des étudiants.
- 5 Les locaux actuels sont également exigü. Hormis une crainte de perte d'identité parfois émise, le futur déménagement, qui constitue un enjeu important, semble être une belle opportunité pour le développement de la Haute École. L'implication de plusieurs membres du personnel (laborantins) dans la conception des nouveaux lieux confère une pertinence certaine aux aménagements des futurs locaux et laboratoires.

[Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants]

- 6 La suppression de lignes de train locales peut être un danger en termes d'équité d'accueil des étudiants. Il y a une assistante sociale au sein de la HE mais elle semble peu visible et peu accessible aux étudiants de la catégorie agronomique. La HEPL possède un service social basé à Liège constitué de plusieurs assistantes sociales. Compte-tenu de l'éloignement, ce service reste malheureusement peu visible et accessible aux étudiants de la catégorie agronomique.
- 7 Le système de valorisation des crédits précédemment acquis semble fonctionner de façon tout à fait satisfaisante. Bien que de nombreuses actions soient menées par le SAR (service d'aide à la réussite), il reste mal identifié et mal connu des étudiants. L'opportunité d'entretiens après la session de janvier des premières années de bachelier n'est pas saisie par tous, mais certains étudiants l'apprécient et seraient partisans d'un suivi à plus long terme. Le système de tutorat est apprécié mais reste peu utilisé.

[Analyse des données nécessaires au pilotage du programme]

- 1 Le programme GIEP est utile au suivi des cohortes des étudiants, y compris des anciens. C'est un très bon outil. L'établissement dispose d'une bonne visibilité sur les caractéristiques de ses diplômés.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande que le nécessaire puisse être fait pour dégager des moyens et du personnel pour les missions transversales.
- 2 Pour les formations continues, le comité recommande de poursuivre l'effort au profit du plus grand nombre.
- 3 Le comité souligne la nécessité d'encourager la mise à jour régulière des supports de cours tant sur le fond que sur la forme.
- 4 Le comité estime important de veiller à l'allongement des horaires d'ouvertures de la bibliothèque lors de la mutualisation des ressources avec l'école secondaire suite au déménagement et d'informer de l'accès à la documentation en ligne et aux bibliothèques du pôle. Cet accès aux documentations en ligne pourrait aussi se faire via certains travaux pédagogiques.
- 5 Le comité suggère de réfléchir à une manière qui permette à chacun de s'approprier au plus vite le nouveau bâtiment, de telle sorte que le déménagement ne soit pas un coup porté à l'esprit de corps de la catégorie.
- 6 Améliorer la visibilité et l'accessibilité du service social de la HE est un axe de progrès proposé par le comité.
- 7 Le comité recommande à la catégorie de mieux définir quels pourraient être les besoins d'accompagnement et de service qui pourraient être proposés par le SAR, et d'encourager le système de tutorat et faciliter le travail des étudiants tuteurs.
- 8 Le comité suggère de continuer à assurer une collecte régulière des données pour faire de GIHEP un véritable outil de pilotage.

Critère 5

L'établissement/l'entité a également effectué une autoévaluation du programme de façon participative, approfondie et validée.

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

CONSTATS ET ANALYSE

[Méthodologie de l'autoévaluation]

- 1 L'analyse présentée dans le cadre de l'autoévaluation est très (trop) complète et est le fruit d'un travail très important. Afin d'étayer les propos, l'étude réalisée aurait mérité de s'appuyer parfois sur des indicateurs plus précis, malgré une volonté notée par le comité de s'appuyer sur des résultats d'enquêtes. Au final, le DAE produit est un document qui s'avère trop dense et trop peu synthétique pour être utilisé au quotidien en référence au sein de la catégorie.
- 2 Le comité a noté que dans le cadre de l'autoévaluation, la collaboration des personnels enseignants a été effective. La désignation d'un chargé de mission qualité au niveau de la catégorie aurait cependant allégé le travail, porté de manière trop importante par la directrice compte tenu de toutes ses missions.

[Analyse SWOT]

- 3 L'analyse SWOT élaborée dans le cadre de l'autoévaluation est très lucide. Sur chacun des quatre grands domaines de l'analyse, le travail réalisé donne une vision complète de la situation de la catégorie au sein de son environnement.

[Plan d'action et suivi]

- 4 Le plan d'action proposé est structuré, avec des personnes responsables identifiées. Le comité s'interroge toutefois sur l'identité de la personne qui coordonnera la mise en place de ce plan, de façon générale.
- 5 La priorisation des actions proposées reste à affiner pour transformer le plan en véritable feuille de route.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande de poursuivre le travail d'analyse bien engagé lors de l'analyse SWOT afin de transformer rapidement le plan d'actions en un outil opérationnel qui pourra être utilisé de manière régulière pour faire évoluer les actions stratégiques de la catégorie.
- 2 Le recours à un outil de planification de type GANTT pourrait constituer un outil permettant de suivre l'avancement du déploiement des actions

CONCLUSION

La catégorie agronomique de la HEPL s'appuie sur une équipe pédagogique motivée pour être attentive aux parcours variés de ses étudiants. Cette caractéristique fait écho la qualité de l'accueil qui lui a été réservée. L'ouverture d'esprit de la direction et plus globalement de l'ensemble du personnel a été appréciée. La démarche qualité engagée incite à penser qu'une réflexion globale sur le sens de la formation est bien en cours au sein de la catégorie.

Les grands axes d'amélioration ont été clairement identifiés au travers de l'autoévaluation.

Le comité des experts encourage la section à poursuivre les actions engagées afin de mieux valoriser ses spécificités et de poursuivre les réflexions visant à ajuster de manière continue son programme afin de répondre au mieux aux évolutions permanentes du monde professionnel.

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none">⇒ Une directrice très impliquée⇒ Une équipe pédagogique compétente et volontaire⇒ Des formations connues et reconnues dont les diplômés sont appréciés⇒ Structure à taille humaine avec une convivialité et une proximité de bon aloi⇒ Liens avec le monde professionnel via les enseignants	<ul style="list-style-type: none">⇒ Une directrice trop sollicitée et donc trop impliquée avec un risque pour la pérennité des dispositifs⇒ Le manque de lisibilité du positionnement du coordinateur qualité au sein de la gouvernance⇒ Un enseignement des langues vivantes étrangères largement perfectible⇒ Des méthodes pédagogiques (enseignements et évaluation) encore assez traditionnelles⇒ Le manque de participation du monde professionnel dans les instances de réflexion et de gouvernance⇒ L'évaluation des enseignements par les étudiants qui reste à développer pour en faire un outil de démarche qualité pertinent

Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none">⇒ Le décret Paysage et les évolutions qu'il entraîne pour la définition des acquis d'apprentissage visés (AAV) et l'évaluation de leurs atteintes⇒ Le nouveau campus de la catégorie, qui va permettre de donner plus de dynamisme aux évolutions engagées (laboratoires notamment)	<ul style="list-style-type: none">⇒ La perte d'identité relative au déménagement sur le nouveau campus⇒ Concurrence possible avec d'autres établissements agronomiques

Récapitulatif des principales recommandations
<ul style="list-style-type: none">⇒ Permettre à la directrice de catégorie de disposer du soutien nécessaire afin d'alléger son implication multitâche⇒ Poursuivre sans interruption la démarche qualité engagée⇒ Développer l'usage régulier de l'évaluation des enseignements par les étudiants dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des programmes⇒ Renforcer le niveau de compétences en langue des diplômés

Droit de réponse de l'établissement évalué

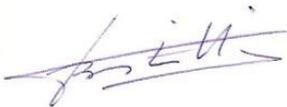
Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Critère	Point ¹	Observation de fond

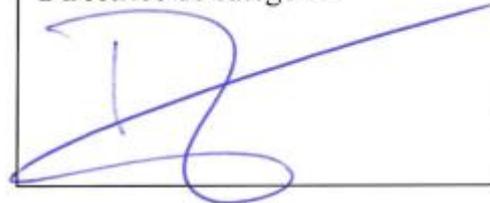
Prénom, nom et signature du directeur président

Toni BASTIANELLI



Prénom, nom et signature du responsable de l'établissement et coordonnatrice qualité

Dawirs Marianne
Directrice de catégorie



¹ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations ») suivie du numéro précédant le paragraphe.